

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Novembre 1872.

Bulletin politique.

Nous apprenons que plusieurs députés de la droite se proposent d'adresser au gouvernement une interpellation sur les suites du renvoi au ministre de la guerre et à celui des finances de l'examen des marchés passés par M. Naquet au nom du gouvernement de la défense nationale.

On se souvient de l'opposition violente que la gauche fit aux conclusions du rapport de M. d'Audiffret-Pasquier.

Cette opposition s'est réveillée chez les radicaux quand ils ont appris les intentions de la droite. De là grande colère, car on croyait l'affaire à peu près étouffée.

Il faut donc s'attendre à un nouveau scandale parlementaire quand l'interpellation se produira. (Patrie.)

On parle toujours dans les cercles politiques de la démission probable du général Chanzy, sinon comme député, du moins comme président du centre gauche.

Dans ce cas il est extrêmement probable que M. Casimir Périer le remplacerait à la tête du centre gauche, mais on ajoute qu'un certain nombre de membres de ce groupe proposeraient d'en offrir au général Chanzy la présidence honoraire, comme marque de l'estime qu'inspire la loyauté de son caractère et des sympathies qu'il a su inspirer à ses collègues.

On télégraphie de Versailles, le 11 novembre :

Les troupes bavaroises ont occupé les baraquements de Vouziers, Clermont-en-Argonne, Bar-le-Duc, Verdun et Ligny. Les troupes prussiennes sont arrivées à Etain, Nancy et Pont-à-Mousson. Le 11^e uhlans prussiens est entré dans les baraquements de Saint-Mihiel.

On dément la nouvelle, donnée par un journal de province, que M. Thiers aurait reçu communication officielle d'une lettre de M. de Bismark relative aux affaires intérieures de la France.

On pense que M. Grévy communiquera aujourd'hui, à l'Assemblée, la protestation du prince Napoléon, qui sera probablement renvoyée à la commission des pétitions.

Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision qui mérite d'être notée. Il s'agit de savoir si l'abrogation de l'article 75, couvrant les fonctionnaires, avait ou non un effet rétroactif. Le Conseil s'est prononcé pour l'affirmative. Des actions judiciaires peuvent donc être intentées contre des abus d'autorité remontant même jusqu'au 2 décembre.

On télégraphie de Berlin, 9 novembre, à l'agence Havas :

« Le conseil des ministres s'est réuni hier. L'empereur et le prince impérial y assistaient. L'empereur a adhéré aux décisions du cabinet. Le projet de loi sur les cercles, adopté par la Chambre des députés, sera présenté de nouveau aux deux Chambres, après avoir subi quelques légères modifications. L'empereur n'ouvrira pas en personne la nouvelle session du Landtag, qui commence le 12, parce qu'il ne revient que lundi soir de Dresde. »

Nous apprenons une douloureuse nouvelle, celle de la mort de M. Sauvage, député de Paris et directeur des chemins de fer de l'Est.

Le Times publie des considérations très-intéressantes sur le progrès des idées démocratiques en Prusse. Il est incontestable qu'il y a de ce côté un travail encore latent et souterrain, mais qui mine peu à peu les bases du vieil édifice féodal.

On a remarqué que, depuis 1789, aucun peuple n'a été en contact avec la France victorieuse ou vaincue, sans subir volontairement ou malgré lui l'influence des idées françaises. La dernière guerre a fait faire à la population et surtout à l'armée allemande plus d'une réflexion saisissante. Tout le monde sait quel rôle abusif joue l'élément aristocratique dans la composition des troupes prussiennes. La domination des hobereaux y est pour ainsi dire absolue, et il n'y a que les nobles qui puissent devenir officiers supérieurs. Une foule de sous-officiers, aussi remarquables par leur conduite et par leur instruction militaire que par leur dévouement et leur courage, se trouvent condamnés aux plus rudes épreuves et aux plus grands périls sans avoir aucune chance d'avancement. C'est là, il faut bien le dire, une situation anormale, inique, rétrograde, qui est comme un défi à l'esprit de justice et aux principes constitutifs des sociétés modernes.

L'armée prussienne n'a pu s'empêcher de comparer, sous ce rapport, sa position à celle de notre armée, et il n'y a pour ainsi dire pas un soldat, pas un sous-officier qui n'ait désiré une réforme radicale dans ce qu'on peut appeler l'organisation sociale de l'armée allemande.

D'autre part, les troupes d'occupation ont été frappées du bien-être matériel dont jouissent les paysans français, même dans les départements ravagés par la guerre. Ils ont étudié de près le système libéral qui est en vigueur dans nos campagnes, et ils se sont familiarisés avec notre caractère et nos idées.

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que la législation prussienne est composée des éléments les plus disparates ; tandis que la Prusse est régie par le code Napoléon, d'autres provinces sont soumises à un régime presque féodal. L'organisation actuelle des cercles, si énergiquement défendue par la Chambre des seigneurs, est une institution essentiellement archaïque, et c'est l'administration tout entière du pays qu'il s'agit de remanier de fond en comble.

Enfin, et c'est là le côté le plus grave de la situation, que nous venons d'esquisser à grands traits, les rapports entre les patrons et les ouvriers deviennent de plus en plus difficiles. Les questions de travail et de salaire agitent tout le prolétariat allemand, et les théoriciens du socialisme ont fait élection de domicile de l'autre côté du Rhin.

L'esprit d'association, qui est plus développé en Allemagne que sur aucun autre point du globe, facilite et active cette propagande, qui pourrait bien, au dire du Times, contribuer à la revanche morale et peut-être à la revanche matérielle de la France.

ORGANISATION

DES

FORCES MILITAIRES DE LA FRANCE.

Trois grands principes doivent dominer l'organisation des forces militaires que le nouveau service obligatoire met à la disposition du gouvernement de la République française.

1° La facilité la plus grande possible de concentration, pour permettre le passage rapide du pied de paix au pied de guerre ;

2° La simplicité des rouages, simplicité d'autant plus urgente que les éléments constitutifs des armées sont plus considérables ;

3° L'économie, cette seule sauvegarde des Etats, et cette nécessité pour notre budget de la guerre, surchargé des dépenses inutiles.

C'est pourquoi le système que nous présentons comme base de discussion nous paraît répondre à ces conditions régulières.

L'organisation régionale est la seule qui permette la prompté réunion des troupes. Ce qu'elle peut avoir de défectueux au point de vue politique intérieur serait compensé au besoin par le déplacement obligé des cadres des sous-officiers et des officiers. L'instruction laïque obligatoire, corollaire obligé du service obligatoire, détruirait d'ailleurs rapidement, par suite de l'unité de l'instruction nationale et patriotique, ce que les éco-

97

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

(Suite.)

CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

Jamais, dans ses fonctions de guide, Abraham n'avait été si zélé, toujours à l'avant-garde, auprès de Svinin, auquel il semblait attaché comme un chien à son maître, il indiquait, sans hésitation, les chemins les meilleurs, par lesquels cavalerie et artillerie passaient sans difficultés, et ne manquait pas de prévenir le général quand il se

trouvait dans le voisinage d'un village ou d'une riche ferme, que les Cosaques pouvaient piller avec profit.

Décidément la mort de Ruben avait été une bonne leçon pour ce juif et lui avait singulièrement assoupli le caractère.

Seul, l'Ours-Gris se défiait de cette ardeur, qu'il trouvait suspecte, et grognait dans ses rudes moustaches :

— Ce fils de chien trahira !

— Bah ! faisait Svinin, en se moquant de la défiance de son collègue, je le tiens par une bonne chaîne, et je suis sûr qu'il n'échappera pas.

— Cela ne lui serait pas difficile, cependant, c'est à peine si vous le surveillez.

— Je le laisse parfaitement libre, au contraire, mais je surveille son traîneau.

— Cette machine disloquée, traînée par un squelette de cheval ?

— Précisément, mon cher ; sachez que dans cette machine, comme vous l'appellez, est toute la fortune de ce chien, et que, plutôt que de l'abandonner, il se ferait mettre en pièces.

— Hum ! c'est ce que nous verrons à la prochaine étape.

— Mon cher, il y en a cinq que vous me répétez cela, et je ne vois pas qu'il nous ait quittés.

En effet, pour rien au monde Abraham n'aurait déserté, seulement ce n'était pas par amour pour son or qu'il demeurerait avec les assassins de son fils, il savait bien que Svinin trouverait toujours un prétexte pour ne pas lui rendre son traîneau.

S'il restait, c'était pour assurer la vengeance qu'il préparait.

A la deuxième étape, un des juifs de sa bande était resté en arrière avec son fourgon, dont un des patins s'était brisé ; malgré ses efforts, il n'avait pu rejoindre ses compagnons à l'étape suivante.

Après la halte, la colonne avait continué son chemin, sans plus s'inquiéter du traîneau.

Ce pauvre abandonné se nommait Eliacin ; il était cousin de Ruben et frère de Noémi.

Dans la crainte d'être pillé par les bri-

gands polonais, il avait eu soin de confier à ses compagnons tout ce qu'il avait de précieux dans son chargement.

Resté seul dans la plaine déserte, il dételé son cheval, chaussa de longs patins, qu'il avait retirés du traîneau et, gagnant la montagne, s'enfonça rapidement dans la forêt.

Lui aussi se dirigeait vers Miechkof, seulement il avait pris le chemin le plus court.

Cette ville, plus importante par sa position que par sa richesse, avait une forte garnison, commandée par le colonel prince Bagration et le major Niépolin, brigadier des gardes-frontières.

Au moment où, d'un côté, Langiévitche, Narbut et Chusco projetaient de s'en rendre maîtres par surprise, et où, de l'autre, Mitved et Svinin y accouraient pour y anéantir la petite armée nationale, une bande de cinq cents patriotes cracoviens, commandée par un Français, organisateur et colonel des *Zouaves de la Mort*, venait de lui livrer un terrible assaut.

les particularistes ont pu apporter d'éléments discordants dans le pays. La répartition naturelle et méthodique des troupes et des camps d'instruction (seulement) produirait enfin cette simplicité et cette économie, tant recherchées par le commandement.

Service obligatoire absolu.

(Sauf les exemptions provenant de la déformation individuelle).

L'armée nationale se divise en 2 portions:

(Armée d'instruction. — Armée de réserve.)

ARMÉE D'INSTRUCTION.

(Trois années). Elle prend le nom d'armée active au moment de la mobilisation.

L'armée d'instruction se subdivise en :

15 corps d'armée avec 15 camps d'instruction d'été, comprenant des groupes départementaux (de 2 millions 500 mille habitants environ); 30 divisions complètes de toutes armes; 60 brigades de toutes armes; 120 demi-brigades, auxquelles correspondent 120 dépôts de recrutement, 15 brigades de cavalerie de réserve et 15 brigades d'artillerie de réserve.

L'unité tactique et administrative est le bataillon (normal) de 1,000 hommes; l'escadron de 200 chevaux; la batterie de 8 pièces et 2 mitrailleuses.

L'unité stratégique maxima est le corps d'armée de 2 divisions (toutes armes); 1 brigade cavalerie réserve (8 escadrons); 4 brigade d'artillerie réserve (50 pièces); services spéciaux et administratifs.

L'unité stratégique minima est la demi-brigade de 3 bataillons infanterie; 1 bataillon chasseurs; 1 escadron hussards; 1/2 batterie d'artillerie; 1 colonne de munitions (section du génie, télégraphie, etc.); 1 colonne d'approvisionnement (section de boulangerie).

Trésor et poste.

2 demi-brigades forment la brigade; 4 la division; 8 le corps d'armée qui compte en plus 1 colonne de pontons, 1 train de ponts de campagne; 1 dépôt de chevaux de rechange, les aérostiers, les corps d'éclaireurs, etc.

L'armée d'instruction ou active comprend dans son ensemble un effectif possible de 450 mille fantassins, 50 mille cavaliers et 4,500 pièces d'artillerie.

Armée de réserve ou de remplacement.

Elle comprend tous les hommes ayant servi, de 24 à 35 ans.

Elle se subdivise en 15 corps d'armée, 30 divisions, etc., identiques aux autres et portant des numéros bis, de manière à prendre la place des premiers, aussitôt après leur mise en activité.

Elle comprend : le service des places, l'artillerie de siège, le service de santé, le service des ambulances, le service des dépôts de recrutement, la gendarmerie, la musique, etc.

L'armée d'instruction et l'armée de réserve sont dirigées (instruction, direction, administration) par un état-major général central, 15 états-majors de corps d'armée et 120 dépôts de recrutement.

Si un paysan polonais, cédant à une lâche cupidité, n'eût prévenu le commandant moscovite de l'approche des volontaires, la garnison, surprise, n'eût pas résisté une heure; mais il était écrit que la Pologne devait en 1863, comme en 1830, comme lors du premier démembrement, périr par la trahison.

Le crime d'un lâche pèse souvent dans la destinée des nations plus que l'héroïsme de milliers de martyrs.

Malheur à celui qui commet ce crime! honte éternelle au fort qui le provoque pour triompher de la faiblesse opprimée.

Son triomphe matériel n'est qu'une défaite morale, sa victoire qu'un honteux assassinat.

Les Russes désespéraient de vaincre, dans un combat loyal, épée contre épée; en tout temps, ils ont fait appel au poignard et au couteau. La Pologne a été frappée par derrière et est tombée; trois fois elle a été ainsi terrassée, jamais elle n'a été vaincue.

L'histoire est là pour le dire en dépit de la calomnie.

Les places fortes existantes (170 environ) sont supprimées. On ne garde que quelques grandes places ou camps retranchés avec des points fort isolés, en dehors des villes destinées à protéger les embranchements des grandes voies ferrées et les passages importants.

Le chiffre budgétaire d'un pareil système, permettant à la France la disposition d'une force de 1,600,000 h., est de 382 millions, tout compris.

Le ministère de la guerre est divisé en deux parties :

Ministre de la guerre (administration et matériel).

Chef d'état-major général (instruction et préparation).

Dépôt central de la guerre, de terre et de mer.

Institut militaire de France,

Conseil supérieur de la guerre, de terre et de mer (améliorations et avancements), 1 membre élu par corps ou préfecture maritime.

Comité central d'état-major de terre et de mer (préparation de la guerre et service des étapes et de concentration).

Répartition des corps d'armée.

Divisions et brigades.

1^{er} CORPS. — État-major, etc. — VERSAILLES.

1^{re} DIVISION. — 1^{re} brigade: 1^{re} demi-brigade, 2^e demi-brigade. — 2^e brigade: 3^e demi-brigade, 4^e demi-brigade.

2^e DIVISION. — 3^e brigade: 5^e demi-brigade, 6^e demi-brigade. — 4^e brigade: 7^e demi-brigade, 8^e demi-brigade.

2^e CORPS. — État-major. — SAINT-DENIS.

1^{re} brigade (cavalerie), réserve; 1^{re} bri- (artillerie), réserve, etc.

3^e DIVISION. — 5^e brigade: 9^e demi-brigade, 10^e demi-brigade. — 6^e brigade: 11^e demi-brigade, 12^e demi-brigade.

4^e DIVISION. — 7^e brigade: 13^e demi-brigade, 14^e demi-brigade. — 8^e brigade: 15^e demi-brigade, 16^e demi-brigade.

2^e brigade (cavalerie), réserve; 2^e brigade (artillerie), réserve. (La fin à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Patriote*, d'Angers, vient de lancer à son complot public quelques bourdes dont malheureusement il n'a pas le monopole, et qu'il est par trop facile de redresser. Le *Courrier de Saumur* les accueille avec empressement et les reproduit sans prendre le temps de les contrôler (ce qui lui était bien facile) et sans réfléchir qu'il s'exposait à une rectification, peu satisfaisante pour son honneur et sa considération.

Ce qu'il devait craindre est arrivé.

Voici d'abord un extrait de l'article du *Patriote*, reproduit *in extenso* par le *Courrier de Saumur* :

« A Saumur, Monseigneur a construit un vrai palais; on dit que les dimensions en

Au moment où, après l'égorgeant des prisonniers et le meurtre de Ruben, Svinin se préparait à se remettre en route, vers six heures du matin, cinq cents Zouaves et une cinquantaine de lanciers polonais, conduits par un Français, Henri Rochebrun, ex-sergent au 62^e de ligne, avaient attaqué les avant-postes russes, doublés et fortement retranchés, grâce à l'avis donné par le traître.

Malgré ces précautions et leur force numérique, les Moscovites, chassés de leurs retranchements, durent chercher leur salut dans la fuite.

Ils se réfugièrent dans une petite église, située au haut du faubourg, et s'y barricadèrent.

La prudence conseillait la retraite; les Polonais n'écoutèrent que leur courage.

Précédés du Français, reconnaissable de loin à sa blouse bleue, à la grande croix blanche, cousue sur sa poitrine, et à son bonnet écarlate, bordé de fourrure d'hermine, ils se précipitèrent contre la porte, pour l'enfoncer à coups de hache.

sont grandioses et que le mobilier est splendide.

» Mais ce n'était là qu'un des côtés de la question.

» Il fallait des élèves. L'argent se trouve encore assez facilement quand on est évêque et ardent à la quête.

» Les élèves sont plus difficiles à trouver : c'est toujours le *compellere intrare* qui est la pierre d'achoppement.

» Or les temps commencent à être durs pour Monseigneur.

» Il lui a fallu faire des emprunts forcés çà et là, dépouiller un peu les siens.

» A Angers, c'est le collège-Mongazon et le pensionnat Saint-Julien qui ont été, dit-on, mis à contribution pour constituer le fonds de l'établissement Saint-Maurille, cet établissement où le pensum, dit-on, bat monnaie et se métamorphose en gros sous.

» A Saumur, c'est le collège de Doué-la-Fontaine qui a fait les frais en personnel de premier établissement du collège épiscopal de Saumur.

» Trente-deux élèves, dit-on, ont été enlevés à la ville de Doué, ce qui, avec vingt-huit autres racolés un peu partout, forme un personnel de soixante élèves, alors que le local peut en contenir trois ou quatre cents.

» Nous vous laissons à penser si les Douésiens sont contents!

» Leur collège est réduit à quatre élèves!

» A Baugé, on sait que sur le refus du conseil départemental d'autoriser l'ouverture d'un collège communal, le conseil municipal a dû se contenter d'une école de degré supérieur et d'une école primaire.

» Le curé avait essayé d'ouvrir une école libre; il a dû la fermer, faute d'élèves.

» A Angers, l'établissement de Notre-Dame-des-Anges, près l'Académie, possède un élève!!!

» Et encore nous disons un parce que nous préférons exagérer pour ne pas nous exposer à un démenti.

» Le pensionnat du boulevard des Lices est plus favorisé; il compte quatre élèves, juste assez pour faire une contredanse pendant les récréations. »

Cet article a valu au *Patriote* des protestations, et le *Courrier de Saumur* va sans doute être tenu de les reproduire à son tour.

M. Béchet, directeur de l'institution Saint-Louis, a adressé hier au *Courrier* la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur du *Courrier de Saumur*,

» Je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro la lettre ci-jointe, que j'ai adressée au *Patriote* d'Angers, en réponse à son article du 7 novembre dernier.

» Ce journal a admis avec une facilité vraiment étrange les renseignements de son correspondant; mais il me paraît plus étrange encore que vous, Monsieur, qui êtes sur les lieux, osiez reproduire complaisamment des allégations dont vous ne pouviez

Des fenêtres, les grenadiers tiraient sur eux à bout portant.

Une balle frappa Rochebrun à la jambe et le blessa légèrement.

L'ouverture, d'où le coup avait été tiré, était trop haute pour qu'un homme pût y atteindre.

— Ivan, dit le Français à un Zouave colossal, aide-moi.

Le géant fléchit le genou près du mur, puis quand l'officier eut mis le pied sur son épaule, il se releva.

Rochebrun se trouva face à face avec les grenadiers, qui reculèrent à l'apparition inattendue de cet ennemi.

Il était trop tard.

Le colonel n'avait qu'un seul revolver; avec un sang-froid terrible, il tira successivement cinq coups, dont chacun tua un homme.

— Passe-moi un second revolver! cria-t-il au Zouave.

Il n'eut pas le temps de s'en servir.

Au moment même où Ivan lui tendait son arme, la porte cédait à l'attaque et les Polonais se ruaient dans l'église.

manquer de connaître la complète fausseté.

» Agréer mes civilités.

» E. BÉCHET,

» Directeur de l'Institution Saint-Louis. »

Monsieur le Rédacteur du *Patriote*,
Angers.

On me donne connaissance d'un article de votre journal, du 7 novembre, où il est dit :

« A Saumur, trente-deux élèves, dit-on, ont été enlevés à la ville de Doué, ce qui avec vingt-huit autres racolés un peu partout, forme un personnel de soixante élèves, alors que le local en peut contenir trois à quatre cents. »

Permettez-moi de vous dire que votre correspondant vous a complètement induit en erreur. Trente-deux élèves enlevés à Doué! Ni cette ville, ni son collège ne nous en ont fourni un seul! ce qui ne nous empêche pas d'avoir soixante et quelques élèves présents, sans compter une dizaine d'autres qui ne tarderont guère à rejoindre leurs jeunes condisciples. Avouez que ce n'est pas mal pour la première année d'un établissement libre qui n'a encore ouvert que des classes inférieures.

Quant à ce que vous dites d'enfants racolés un peu partout, je laisse aux parents de nos élèves le soin d'apprécier la convenance de cette expression, et de vous faire savoir eux-mêmes si leurs enfants sont de ceux que l'on racole. Les racoleurs ne s'adressent pas à des hommes intelligents et indépendants comme ceux qui nous ont honorés de leur confiance.

Il est d'ailleurs notoire à Saumur et dans tout le pays, que les fondateurs de l'Institution Saint-Louis n'ont pas dit un mot, ni fait une démarche pour racoler un seul élève; et tout le monde leur rend au moins cette justice, qu'ils ont respecté la liberté des familles et leur propre dignité.

Je vous prie, Monsieur, et au besoin vous requiers d'insérer la présente rectification dans un de vos plus prochains numéros.

Agréer mes civilités empressées.

E. BÉCHET,

Directeur de l'Institution.

Saumur, ce 9 novembre 1872.

Ce n'est pas tout. Le *Patriote* accompagne cette lettre de deux autres, une de M. le supérieur de Mongazon et une autre de M. Lambert, directeur du collège de Doué.

Le *Patriote* les publie sans commentaires. Il se réserve seulement de les contrôler.

Petit-Séminaire Mongazon, le 8 novembre 1872.

Monsieur le directeur,

On me communique un article du *Patriote* ayant pour titre : *Ecoles congréganistes*. D'après cet article, le collège Mongazon aurait été mis à contribution pour procurer des élèves à l'établissement Saint-Maurille.

Dans l'intérêt de la vérité, permettez-moi de vous dire, Monsieur le directeur, que vous avez été fort mal renseigné; nous n'avons point été dépouillés au profit des autres, ni forcés à leur prêter des élèves.

Et la preuve, c'est que le collège Monga-

Sauf dix ou douze grenadiers, qui parvinrent à se sauver, tout le reste fut égorgé.

Ce fut l'affaire d'un instant, et les Zouaves vainqueurs se précipitèrent sur les pas des fuyards.

Ces intrépides soldats, dignes du chef qui les commandait, étaient la fleur des étudiants de l'Université de Cracovie.

Commandés par Tomkovitch, élève et lieutenant de Rochebrun, ils arrivèrent jusqu'à la place principale, balayant devant eux Cosaques et uhlands.

Mais là il fallut s'arrêter.

Au haut de la rue qui débouchait sur la place, le prince Bagration avait établi une forte barricade, derrière laquelle le 7^e bataillon de chasseurs, tout entier, attendait en bataille et prêt à faire feu, cette poignée d'héroïques assaillants.

Les portes cochères, les issues et les fenêtres des maisons étaient fermées, et le couvent, ainsi que la caserne, dominant la barricade et la rue, garnis de tirailleurs moscovites.

(La suite au prochain numéro.)

zon, au lieu de 355 élèves qui le fréquentaient l'année dernière, en compte à l'heure qu'il est 373.

Un seul élève de Mongazon suit les cours de Saint-Maurille, et c'est très-spontanément que les parents ont pris ce parti motivé par la faiblesse de santé de leur enfant.

La contribution de Mongazon est donc fort légère et elle n'a, en aucune façon, été imposée.

J'attache quelque importance à cette rectification et j'espère que ma lettre paraîtra dans un de vos prochains numéros.

Veuillez me croire, Monsieur le directeur, votre très-humble serviteur,

M. SUBILEAU,
Supérieur du Petit-Séminaire Mongazon.

Monsieur le directeur du *Patriote*
à Angers.

Appuyé sur un de ces dit-on qui couvrent les plus grossiers mensonges, vous imprimez dans votre numéro du 6 courant, que trente-deux élèves ont été enlevés à Doué, pour former le nouveau collège de Saumur.

Je dis, moi, Monsieur, que pas un élève n'a quitté notre maison pour enrichir Saint-Louis. Vous affirmez ensuite que le collège de Doué est réduit à quatre élèves; ici, Monsieur, l'erreur est vôtre; vous entrez en plein dans le domaine de l'invention, et vous courez trop aisément les risques de nuire gravement à des intérêts généraux et privés.

Le nombre de nos élèves est le même que celui de l'année dernière; il s'élève à quatre-vingt-dix pensionnaires et externes.

Vous ajoutez qu'il existe, à Doué, une école primaire communale et congréganiste.

L'école des Frères est libre, et les classes de français annexées au collège ont pour professeurs deux laïques sortis de l'école Normale, munis de leur brevet et nommés par l'Académie.

Veuillez, Monsieur le directeur, insérer ces rectifications dans votre plus prochain numéro.

Vous ferez bien aussi, pour votre propre honneur, de mieux choisir à l'avenir vos correspondants, et de vous adresser à des gens moins ignorants de la vérité ou moins malveillants.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

LAMBERT,
Directeur du collège de Doué.

Nous attendons le contrôle du *Patriote*.

On nous écrit du Puy-Notre-Dame :

« Le mauvais état de sa santé force M. Montambault, curé de cette localité, à résigner ses fonctions; mais il désire prendre son repos, nous écrit-on, au milieu de ses anciens paroissiens et près de son successeur, son ancien camarade de collège, l'abbé Z. Bedouët, l'auteur de la brochure : *Pèlerinage de la Sainte-Ceinture au Puy-Notre-Dame*. Cet excellent prêtre revient de Paris, où il a exercé le ministère pendant plus de huit ans.

» M^r l'Évêque d'Angers a jugé opportun de rappeler ce digne ecclésiastique et de lui confier la garde de la sainte relique du Puy, parce qu'il a appris de la bouche même de son ancien évêque le bien que M. Bedouët avait fait dans les missions des Antilles anglaises, et qu'il sait la bonne réputation que ce prêtre s'est conquise près de ses anciens condisciples du collège de Combrée et du séminaire d'Angers.

» Nous espérons du zèle du nouveau curé une nouvelle extension du culte de la Sainte-Ceinture; nous en avons une garantie dans ce qu'il a fait en l'honneur de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et dans les enseignements qu'il a puisés à Rome pendant son séjour au séminaire français.

» Que l'abbé Bedouët, le nouveau curé du Puy-Notre-Dame, soit donc le bien venu au milieu de notre Saumurois et surtout de ses paroissiens. »

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante relative aux examens pour le volontariat d'un an :

« Paris, le 3 novembre 1872.

» Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation du décret du 31 octobre 1872 portant règlement d'administration publi-

que, rendu en exécution de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, et concernant les examens auxquels sont astreints les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement d'un an, et qui ne se trouvent pas dans l'un des cas prévus par l'article 53 de ladite loi.

» Les jeunes gens de cette catégorie devront adresser, avant le 5 décembre, une demande sur papier timbré au préfet du département où ils veulent subir leur examen.

» A l'appui de cette demande, qui indiquera le lieu de leur domicile et leur profession, et qui sera écrite et signée par eux-mêmes, ils produiront :

» 1° Leur acte de naissance (les jeunes gens doivent avoir au moins dix-huit ans accomplis et n'avoir pas tiré au sort);

» 2° Un certificat d'aptitude au service militaire délivré par le commandant du dépôt de recrutement;

» 3° Le consentement de leurs père, mère ou tuteur; ce dernier devra être dûment autorisé par une délibération du conseil de famille.

» Les commandants des dépôts de recrutement prendront note des jeunes gens appartenant, par leur âge, à la classe de 1872, auxquels ils refuseront un certificat d'aptitude.

» Pour les militaires présents au corps qui, par suite des dispositions du troisième alinéa de l'article 75 de la loi précitée du 27 juillet 1872, peuvent être admis au volontariat d'un an, leur demande, sur papier libre, devra être transmise par les conseils d'administration au préfet du département où ils sont en garnison. Ils n'auront à y joindre qu'un état signalétique et un état de services.

» Les candidats auront soin d'indiquer dans leur demande la série où ils désirent être classés (agriculture, industrie ou commerce).

» Des instructions ultérieures feront connaître l'époque à laquelle commenceront les examens, ainsi que la quotité du versement que devront opérer les engagés conditionnels d'un an.

» Quant aux jeunes gens auxquels est applicable l'article 53 de la loi, comme ils doivent être mis en route en même temps que ceux qui sont mentionnés à l'article 54, les formalités qu'ils auront à remplir seront indiquées en temps utile.

» La plus grande publicité sera donnée par les préfets aux dispositions du décret et de la présente circulaire.

» Elles devront, en outre, être mises à l'ordre du jour dans les corps.

» Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le ministre de la guerre,
» Général DE CISEY. »

Encore un enfant qui a péri par le feu. Samedi soir, la femme Prouteau, de St-Georges-le-Thourel, avait mis sa petite fille à table, lui avait servi la soupe et placé à côté d'elle une bouteille et une lumière; puis elle était sortie pour quelques instants.

A peine s'était-elle éloignée de deux cents mètres, que ses voisins, attirés par des cris perçants, entrèrent et trouvèrent la petite fille entourée de flammes.

Ils sont parvenus à éteindre le feu; mais les brûlures étaient déjà profondes, et le lendemain la malheureuse enfant succombait.

Il paraîtrait que la petite fille, après avoir mangé la soupe, a voulu prendre la bouteille, et qu'en allongeant le bras le feu de la chandelle s'est communiqué de la manche à ses vêtements.

Lundi matin, le sieur Renou, cordonnier à Nueil-sous-Passavant, étonné de n'avoir pas reçu la visite de sa voisine, Rose Blanvillain, âgée de 76 ans, et de voir sa maison toujours fermée, conçut quelques inquiétudes.

Il alla prévenir l'autorité qui vint et fit ouvrir le logement.

Un spectacle affreux s'offrit aux regards. La pauvre vieille femme était tombée la veille dans son foyer et y avait brûlé. Les chairs de la partie antérieure de la face et l'épaule étaient complètement carbonisées; les os étaient à nu.

Son chat, qui était renfermé dans le même appartement, avait mangé des lambeaux de chair grillée.

Le même jour, vers onze heures et demie du soir, le feu a détruit un hangar et

un chaumier appartenant au sieur Gustave Fleury, cultivateur aux Rosiers.

Fleury était absent de chez lui, et sa femme a été éveillée lorsque déjà les pompiers et les habitants des Rosiers étaient en travail pour éteindre l'incendie.

La perte s'élève à 4,400 fr., couverte par une assurance.

On ignore la cause de ce sinistre.

Nous empruntons aux délibérations du conseil général de Maine-et-Loire l'exposé des questions d'intérêt général et de notre pays en particulier :

« Le 8 novembre, à 4 heures de l'après-midi, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est réuni en séance publique à la préfecture, dans la salle ordinaire de ses délibérations, en vertu d'un décret du Président de la République, en date du 31 octobre dernier.

» Sur la proposition de M. Grignon, le Conseil émet un avis favorable pour l'allocation, sur les fonds de l'Etat, d'une subvention de 5,000 francs à la commune de Doué, afin de lui permettre d'achever son église.

Sur les conclusions de M. Richou, le Conseil décide qu'il y a lieu d'attendre que la compagnie d'Orléans ait formulé des propositions pour se prononcer sur le prolongement, en Maine-et-Loire, d'une voie ferrée reliant Angers à La Flèche.

» Sur les conclusions de M. Camille Richard, le Conseil émet un avis favorable à la prorogation, à partir de 1873, des tarifs actuellement en vigueur pour les octrois des villes de Saumur et de Baugé, pendant cinq ans pour la première, et pendant quatre ans pour la seconde de ces communes.

» Le Conseil émet aussi un avis favorable, sur le rapport de M. Chevalier, à la création dans la ville de Saumur d'une succursale de la Banque de France.

» M. le général de Rochebouët expose que, depuis le vote d'une subvention de 1,500,000 fr. par chacune des villes d'Angers et de Cholet, et d'une autre de 300,000 fr. par le département pour l'établissement d'une école d'artillerie en Maine-et-Loire, aucune solution n'est intervenue sur cette importante question. Toutefois, M. le colonel directeur des fortifications de Nantes propose, au nom du ministre de la guerre, dans le cas où le département n'obtiendrait pas l'école d'artillerie, d'installer à Angers le 4^e régiment du génie, en y joignant une brigade de cavalerie.

» Le Conseil général, considérant que le Conseil municipal d'Angers a maintenu sa subvention précitée de 1,500,000 fr. pour cette nouvelle destination, au cas où la ville devrait renoncer à l'école d'artillerie; considérant, d'autre part, que les avantages seront les mêmes pour le département et pour la ville, décide, conformément aux propositions de M. le préfet, et suivant les conclusions de M. le conseiller rapporteur, que la subvention de 300,000 fr., offerte dans sa séance du 28 août dernier, pourra, à défaut d'une école d'artillerie, être affectée à l'installation, en Maine-et-Loire, d'un régiment du génie et d'établissements militaires d'une importance au moins égale. »

On lit dans l'*Union libérale* :

« Rue de l'Intendance, à Tours, à la hauteur de la rue de Jérusalem, une personne de notre ville, revenant avant-hier du spectacle, a été, nous dit-on, brutalement assaillie d'un coup de pied dans la poitrine. Les doubles vêtements que portait la personne en ont heureusement amorti l'effet. L'agresseur, après ce bel exploit, a vigoureusement détalé. Nos rues seraient-elles décidément peu sûres à de certaines heures? »

Faits divers.

On écrit de Bar-le-Duc, 11 novembre :

Hier soir, la neige est tombée avec une grande abondance.

On lit dans le *Stéphanois* :

Quand Saint-Etienne s'est réveillé ce matin, une neige fine tombait; fouettée par un vent assez vif. Il fait un froid humide et pénétrant. Le thermomètre marque 3 degrés centigrades au-dessus de zéro.

On lit dans la *Décentralisation*, de Lyon :

La journée d'hier a été fort triste; une pluie pénétrante, mêlée de grésil, l'avait rendue glaciale. Pendant la nuit dernière, il est tombé de la neige sur les montagnes, et ce matin, dès quatre heures, le grésil se mêlait encore à la pluie.

Le *Courrier de Lyon* dit que la Saône a repris son mouvement ascensionnel.

On lit dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* :

La neige a fait ce matin son apparition sur nos montagnes. Elle est descendue jusqu'à Chamalières, et il est probable que sous peu elle entrera dans notre ville.

LE TABAC. — On a recherché de tous temps une plante qui, par sa vertu soporifique, chassât momentanément les soucis et endormit les affections morales ou physiques, souvent aux dépens de la santé et de l'intelligence.

Les Asiatiques ont fait choix du produit du pavot, du chanvre, etc.

Les Américains mâchent le coca, le chanvre et le tabac.

Les Européens ont choisi le tabac, qu'ils fument, qu'ils prisent et qu'ils mâchent.

Le tabac est devenu d'un usage général. Et sait-on l'espace qu'occupe sur le globe la culture du tabac? 450,350 hectares, qui produisent en chiffres ronds 500 millions de kilogrammes de ce végétal.

Le tabac est cultivé dans toutes les parties du monde; c'est une plante qui réussit dans la zone tempérée et dans la zone tropicale.

En Amérique, on la trouve depuis le Canada jusqu'au Paraguay; en Europe, dans tous les Etats, à l'exception du Danemark, de la Suède et de la Norvège; en Afrique, partout; en Asie, sa culture se développe des bords de l'Euphrate au Japon, de l'Arabie à la mer d'Aral, dans l'Indoustan, dans l'Indo-Chine, en Chine et dans le grand archipel de l'Asie.

Bulletin commercial et agricole.

CONSERVATION DES RÉCOLTES.

Un fermier des environs de Lyon recommande aux agriculteurs le moyen suivant, dont il s'est servi avec succès pendant cinq ans, pour préserver ses récoltes des dégâts occasionnés par les rats.

C'est de déposer, dans les meules de foin ou de blé, des tiges de menthe sauvage qui est un poison violent pour ces omnivores.

Cette plante croît partout dans les prairies, et se distingue par son odeur balsamique agréable et se rapprochant de celle du camphre. On distingue surtout la menthe *crépue* à cause de la forme de ses feuilles, et la menthe *poivrée* à cause de sa saveur piquante et poivrée. Différentes préparations de ces plantes sont usitées en médecine, comme stimulantes et anti-spasmodiques.

Les cultivateurs qui voudront essayer ce moyen peuvent donc recueillir cette plante sans crainte, et la répandre surtout dans la partie inférieure de leurs meules, aussi bien que dans leurs granges. Si le rat n'en est empoisonné dans l'une, il en sera infailliblement empoisonné dans l'autre.

Cette mesure est d'autant plus recommandée cette année que, dans plusieurs contrées, les souris infestent les champs. Un cultivateur d'Avallon dit en avoir tué plus de 2,000 avec un bâton, en suivant la charrue qui retournait une pièce de 60 ares, et que le fer ramenait à la surface du sol.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : le Jour des Morts au cimetière Montmartre, à Paris; Vue générale du palais et du parc de l'Exposition universelle de Vienne, tels qu'ils seront après leur entier achèvement; les Ramasseurs de varech sur la côte de Normandie; le Cerf forcé; Louis XIV président le Conseil des ministres dans les appartements de M^{me} de Maintenon; Venise : Vue prise de la Giudecca; Revue comique du mois par Cham (douze gravures);

le Château et les jardins publics de Roches-ter. Rébus, Problème d'échecs.

A l'occasion de la nouvelle année, l'administration de l'*Univers illustré* prépare un splendide ALBUM DE L'ART RELIGIEUX. Cet ouvrage, d'une valeur tout-à-fait exceptionnelle, est destiné à être offert en prime aux personnes qui s'abonneront ou renouvelleront leur abonnement à cette belle et intéressante publication. Ce sera une véritable bonne fortune pour les lecteurs de l'*Univers illustré*.

Abonnements pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Nous annonçons à nos lecteurs la prochaine ouverture des vastes magasins de LA BRODEUSE, dirigés par M. Gustave GIRARD.

Cette maison spéciale de Blanc et Linge-

se recommande surtout par le beau choix et la fraîcheur de ses marchandises, et par la gestion sérieuse qui présidera à toutes les affaires.

SAUMUR, rue Saint-Jean, 48 et 50.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce Revalsicière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon

sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algèbres, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalsicière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalsicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52 80	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 75	»	7 1/2	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	402 50	6 25	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier.	425	»	2 50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	497 50	»	2 50
5 % Emprunt	84 15	»	05	Crédit foncier d'Autriche.	968 75	5	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	85 70	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	»	10	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	1 25	Est, jouissance nov.	507 50	»	»	Orléans.	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	812 50	»	12 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	275	»	»
— 1865, 4 %	432 50	»	50	Midi, jouissance juillet.	580	»	»	Est.	272	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	272 50	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	956 25	1 25	»	Nord.	288 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242 75	»	25	Orléans, jouissance octobre.	807 50	3 75	»	Ouest.	275	»	»
— libéré.	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	504 25	»	»	Midi.	276 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4590	»	80	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	667 50	»	»	Deux-Charentes.	250 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	615	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	67 50	»	5	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493 75	1 25	»	Société Immobilière, j. janv.	67 50	»	5 50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	1 25								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS

Pour consolider les Intérêts Financiers et Industriels de France

H. VALLEIX, Directeur-Propriétaire,

PARIS, 346, rue Saint-Honoré, 346.

SUCCURSALES :

ANGERS, 12, rue d'Alsace, 12 ;

SAUMUR, 11, rue du Temple, 11.

La sûreté de nos renseignements obtenus par nos relations personnelles avec la haute finance parisienne a été jusqu'à ce jour le but constant de nos efforts, et nous permet de donner à la nombreuse clientèle qui nous a honorés de sa confiance des conseils sûrs et de les guider dans toutes les opérations qu'ils auraient à faire pour améliorer et sauvegarder leurs intérêts.

Nous n'hésitons pas à nous prévaloir d'une autorité justement acquise en matière financière, en assurant à nos clients qu'ils trouveront dans notre maison un guide sûr et éclairé.

Dès aujourd'hui, nous présentons à notre clientèle un arbitrage, lui permettant d'obtenir, en échangeant de la rente 3 0/0 contre de la rente 5 0/0, un bénéfice de 15 pour 100 sur leurs capitaux, sans pour cela diminuer en rien la somme de leurs revenus ni les garanties de placement, puisque les deux valeurs à arbitrer sont les mêmes.

ARBITRAGES DE RENTES 3 % EN RENTES 5 %.

Opérations exécutées sur les bourses des 4 et 5 novembre.

50 francs de rentes 3 0/0 à 52 fr. 90 cent. coûtent 529 fr.

50 — — — — — 5 0/0 à 82 — — — — — 497 — 10

On obtient une même somme de rentes avec une économie de 31 fr. 90 c.

Le bénéfice se répartit comme suit :

31 90 en échangeant 30 fr. de rentes 3 0/0 contre 30 fr. de rentes 5 0/0.

65 80 — — — — — 60 — — — — —

95 70 — — — — — 90 — — — — —

127 60 — — — — — 120 — — — — —

159 50 — — — — — 150 — — — — —

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Poits-Neuf. (404)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873.

LE JAGUENEAU

Maison, Jardin, Terre et Vigne, Qui en dépendent ;

Le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares, actuellement occupé par M. Bréchi-gnac.

S'adresser à M. ROTTIER, rue Beaurepaire, à Saumur. (553)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A EMPRUNTER 150,000 francs

sur des immeubles ruraux, situés dans la meilleure partie de la Touraine, d'une contenance de 365 hectares, estimés 900,000 francs.

S'adresser audit notaire. (554)

A AFFERMER

A MOITIÉ FRUIT,

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1873,

UNE PROPRIÉTÉ

Située dans l'arrondissement de Saumur et contenant environ vingt hectares en terres labourables, prés, vignes et bois ; le tout d'un très-bon rapport.

S'adresser à M. CORBINEAU, marchand boucher à Saumur. (549)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années.

Inutile de se présenter sans bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Saumur, imp. de P. GODET.

A VENDRE

BELLES VACHES ANGLAISES

S'adresser au château de Saint-Florent, chez M. DE LA FRÉGOLIERE.

INJECTIONS ET DRAGÉES

A. TARDIEU.

Dans les principales pharmacies (Maladies secrètes). Commission, export : 8, rue Payenne, Paris.

LA GAZETTE DE PARIS

GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN.

Publie chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse.

Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Conseils aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages.

10 Centimes le Numéro

Abonnements : 1 an, 36 fr. — 5 mois, 9 fr.

Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,